

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.05.11

<i>Présents</i>	21
<i>Pouvoirs</i>	10
<i>Absents Excusés</i>	2

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE LA REGION
PROVENCE-ALPES-
COTE D'AZUR AU
TITRE DU DISPOSITIF
« NOS COMMUNES
D'ABORD » -
ACQUISITION D'UN
BATIMENT DESTINE
A L'ACCUEIL
COLLECTIF DE
MINEURS DES
CHABAUDS

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

ABSENTS EXCUSÉS : Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

En lien avec la délibération portant sur l'acquisition d'un bâtiment d'enseignement, la Région est susceptible de subventionner différents types de projets d'investissement par le biais du dispositif « Nos communes d'abord ».

L'acquisition d'un bâtiment à vocation publique est éligible à ce dispositif. **Le taux applicable est de 50% et l'aide plafonnée à 200 000 € par an.**

Il est proposé au conseil municipal de solliciter cette aide auprès de la Région.

Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

Région	50 %	200 000 €
Financement Communal	50 %	2 500 000 €
TOTAL HT	100 %	2 700 000 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

ID : 013-211300157-20241209-24_05_11-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL
Vu l'avis favorable de la commission


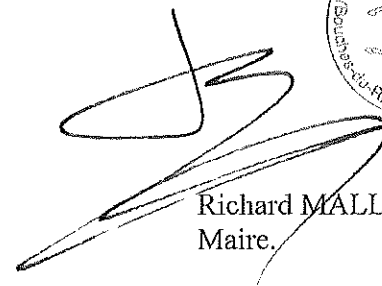
Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le : 17/12/2024
ID : 013-211300157-20241209-24_05_11-DE

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
Par 29 voix pour, 2 abstentions, 0 voix contre,
A l'Unanimité,

DEMANDE l'aide financière à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
pour l'acquisition d'un bâtiment destiné à l'accueil collectif de mineurs
des Chabauds – Année 2025

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 17/12/2024
et de la publication le : 17/12/2024.



Richard MALLIÉ,
Maire.